

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 31 mars 2011

Présidence de Monsieur Daniel Rohrbach, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Sur proposition du Bureau du Conseil communal, **amendée,**

Après avoir ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

Que les jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés comme suit pour la législature du 1er juillet 2011 au 30 juin 2016.

Jetons de présence :

Président du Conseil : fr. 60.-- par séance

Conseillers communaux : fr. 40.-- par séance

Président de commission : fr. 60.-- par séance

Commissaires : fr. 50.-- par séance

Etablissement rapport : fr. 200.-- le rapport. **Fr. 500.- pour le rapport final de la**

Commission de gestion.

Etablissement de compte rendu : fr. 50.-- le rapport.

Indemnités :

Président du Conseil : fr. 6'000.-- par année, brut

Secrétaire du Conseil : 25% cl 11 à 15, classifié en classe 12-13, collocation 12 de l'échelle de traitement du personnel communal (fr. 76'805.-- en 2010 à 100%) par année, brut. Augmentation annuelle par annuités et indexation au coût de la vie selon le même système que le personnel communal

Frais du secrétaire du Conseil communal : remboursement après accord du Bureau et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal

Secrétaire suppléant : fr. 35.-- de l'heure

Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire **08h à 17h30** : fr. 50.-- par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)

Scruteurs Bureau : fr. 180.-- par année

Huissier : fr. 2'200.-- par année, brut

Huissier suppléant : fr. 35.-- de l'heure

Frais de baby-sitting : selon tarif de la Croix Rouge augmenté de 1h pour le déplacement.

Jetons de présence votations-élections :

Bureau de vote : fr. ~~20.--~~ **25.--** de l'heure

Président, secrétaire, scrutateurs, huissiers lors de dépouillements d'élections et de votations : fr. ~~20.--~~ **25.--** de l'heure.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE de mettre à disposition du secrétariat du Conseil communal une place de travail (bureau, PC, téléphone) dans l'un de ses bâtiments.

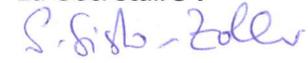
Ainsi délibéré en séance du 31 mars 2011

Le Président :


D. Rohrbach



La Secrétaire :


S. Sisto-Zoller